

Journal des traducteurs Translators' Journal

Le dictionnaire, ce méconnu...

Roland Surzur

Volume 6, Number 2, 2e Trimestre 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1057363ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1057363ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Surzur, R. (1961). Le dictionnaire, ce méconnu.... *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 6(2), 44–46. <https://doi.org/10.7202/1057363ar>

LE DICTIONNAIRE, CE MÉCONNU . . .

Roland SURZUR, Montréal*

Il existe plusieurs sortes de dictionnaires. Mis à part les dictionnaires techniques, à l'emploi spécialisé, et les encyclopédies, où les sujets sont généralement classés par ordre alphabétique et développés non pas du point de vue de la sémantique mais du point de vue de l'information pure et simple, on connaît au moins deux sortes de dictionnaires : les dictionnaires *descriptifs* et les dictionnaires *normatifs*.

Les dictionnaires descriptifs se contentent de rendre compte de l'état d'une langue donnée, dans une aire donnée ou dans un temps donné, sans le moindre souci de correction ; ce qui signifie qu'on y trouvera tout ce qui se dit ou s'écrit, bien ou mal. Ce genre d'ouvrage présente donc un intérêt documentaire et on le considère comme un outil scientifique. C'est le cas du dictionnaire de Bélisle sur la langue française au Canada où il ne faut pas être surpris de rencontrer des exemples comme celui-ci :

A : Pronom personnel féminin singulier 3^e personne : *A s'en vient* (pour *elle vient, elle arrive*).

Les dictionnaires normatifs, par contre, donnent les différentes formes de l'usage, en les classant quant aux acceptions et en les commentant quant à la correction. C'est le cas du *Littre* ou du *Robert*, où non seulement on donne les mots corrects mais aussi les limites d'emploi de ces mots.

Pour le « faiseur » de dictionnaire, le problème consiste à déterminer l'ordre de priorité des acceptions d'un mot en en délimitant l'usage dans l'espace, le temps et le niveau « social ». Il devra aussi définir ce qu'est l'usage courant car ses frontières sont très imprécises dans les trois dimensions données plus haut, plus dans une quatrième, si l'on veut, qui recouvre les trois autres : l'emploi soit *parlé* soit *écrit*.

Dans l'espace, il s'agit de connaître l'aire d'extension actuelle d'un mot (ce mot s'emploie-t-il au Canada ? à Paris ? ailleurs ? etc.) Ex. *achaler/ennuyer* — *enfarger/entraver*, etc . . .

Dans le temps, il s'agit ici de déterminer l'emploi d'un mot dans le sens historique (diachronique). Ce mot était-il plus utilisé du temps de nos grands-mères ? son sens a-t-il été altéré depuis ? est-il absolument sorti de l'usage ? Ex. **ÉTONNER** : *frapper d'une commotion* (il y a trois siècles) et aujourd'hui, *surprendre vivement* ; **ARRIVER** : *toucher à une rive* (à l'origine) et aujourd'hui, *atteindre, parvenir dans un lieu*, etc . . .

* Article paru dans le bulletin C'EST-A-DIRE, vol. 1 N° 3 avril 1961, organe du Comité de Linguistique de Radio-Canada, dont l'auteur est secrétaire.

Dans le niveau social, l'emploi d'un mot peut être réservé à une certaine classe, à un groupe d'individus, à une spécialité, à un style littéraire, etc... On ne dit pas indifféremment *mort*, *macchabé*, *défunt*, *corps*, *cadavre*, *dépouille mortelle* ou *restes*, qui sont cependant plus ou moins synonymes.

Coiffant ces trois aspects vient le quatrième : s'agit-il de la langue parlée ou de la langue écrite ? Ici encore l'usage est roi. On peut toujours faire de la fantaisie, si l'on veut, et employer, *en parlant*, un mot du domaine *écrit* ou vice versa. On sait que certaines formes sont rejetées par la langue écrite et d'autres par la langue parlée. C'est le cas du passé simple qui tend à se faire remplacer par le passé composé dans la langue parlée. On ne dit plus je *fus* pour *j'ai été* mais on l'écrit encore. Un beau subjonctif imparfait dans la bouche du commun fait quelque peu pédant : *Il fallait que vous allassiez*.

On voit donc clairement les distinctions à faire entre tous ces usages et il en découle que celui qui devra utiliser un dictionnaire devra pour le moins connaître bien la langue et toutes les nuances des mots qu'il emploie s'il ne veut pas se fourvoyer.

Tout le monde sait ce qu'est une définition dans le dictionnaire. Elle est généralement concise. On lira à EXPÉDITEUR : *personne qui fait une expédition*. Cela ne veut pas dire évidemment que quiconque va en Afrique équatoriale à la tête d'un groupe d'explorateurs est un expéditeur même s'il fait une expédition. La LARGEUR est *l'état de ce qui est large*, mais un *esprit large* n'a pas nécessairement de largeur. Un GIBET, défini comme un *endroit où l'on pend*, pourrait dans ces conditions s'appliquer aussi bien à une potence qu'à un portemanteau, à une penderie ou à un vulgaire crochet. On voit tout de suite que l'information donnée par le dictionnaire implique dans une certaine mesure que l'on sait déjà quelque chose à propos du mot cherché. C'est d'ailleurs l'erreur classique de l'élève d'anglais qui pour son thème cherche la traduction d'un mot français comme par exemple REMETTRE. Il va trouver dans son dictionnaire : *to postpone*, *to give back*, *to hand*, *to deliver*, *to put again*, etc... sans explications. S'il ne poursuit pas ses recherches plus avant, il va se tromper de mot et dire par exemple : *to postpone a book to his sister*.

* * *

L'emploi du dictionnaire implique par conséquent une bonne connaissance de la langue. Qu'on n'espère pas l'apprendre en feuilletant le Larousse ! A moins qu'on n'aime les mots croisés. Les mots, dont on donne le ou les sens sont sujets à certaines règles de grammaire, de syntaxe, de morphologie, etc... Ces règles, on les trouve dans la grammaire et non pas dans le dictionnaire. Par exemple, on sait qu'en français les mots en Z ne prennent pas de S au pluriel. Il ne faut pas espérer trouver cette règle dans le dictionnaire. Nombreux sont ceux qui pensent que l'absence d'exemples dans le dictionnaire signifie qu'il y a faute dans la forme ou dans l'emploi de tel ou tel mot. Au mot NÉZ, nulle part on ne trouve d'exemple au pluriel. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de pluriel et encore moins qu'on écrit DES NEZS. Il faut donc connaître la règle *avant* de consulter le dictionnaire.

Le problème récent était de traduire, à propos de transcription sur des cartes perforées, TO CODE. Le dictionnaire anglais-français donnait deux traductions possibles : *coder* et *codifier*. Laquelle choisir ? En consultant le dictionnaire français on lit : CODER : *mettre en code*; CODIFIER : *mettre en code*. Nous ne sommes pas plus avancés. Le traducteur qui ne poursuit pas plus loin son investigation risque donc de se tromper. En fait, CODER signifie vraiment *mettre en code chiffré* et CODIFIER *mettre sous forme de code écrit des règlements, des usages, etc . . .* (Code civil, code de la route, code de la bienséance, etc.) Dans le premier cas nous aurons le CODAGE (ou CRYPTAGE ou CHIFFRAGE) d'un texte et dans l'autre la CODIFICATION de règlements.

Il faut donc comprendre l'importance d'une bonne connaissance de la langue pour pouvoir se servir du dictionnaire. Par exemple, on s'interroge sur l'emploi d'une préposition suivant un verbe. Doit-on dire : il a été élu AU comité, SUR le comité ou DANS le comité ? Au mot Elire, le dictionnaire Larousse donne : « se conjugue comme lire. Choisir. Elire un arbitre. Nommer à une fonction par la voix des suffrages: élire un député. Elire domicile, choisir un domicile légal, et par analogie dans le langage ordinaire, fixer sa demeure habituelle ». De tout cela rien ne vient répondre à notre question. Que faire ? Eh bien il n'y a rien à faire sinon apprendre le français. Le dictionnaire ne donne pas d'exemple de préposition après ELIRE parce qu'il n'y a aucune difficultés dans ce cas pour le Français moyen qui dira indifféremment : *Elire DANS ou AU comité*. Les « faiseurs » de dictionnaires n'ont hélas pas pensé aux Canadiens français aux prises avec les anglicismes !

* * *

En conclusion, le dictionnaire ne rend pas service à quiconque ne connaît pas suffisamment sa langue, puisqu'il ne fait qu'énumérer les acceptions diverses d'un mot donné — et souvent sans contexte suffisant — en les classant par importance d'emploi. Il ne peut donc pas être question d'y trouver toutes les possibilités d'emploi du mot, et, l'absence d'exemple n'implique nullement qu'il ne s'emploie pas dans tel ou tel contexte. Il n'est pas plus raisonnable d'avancer : « puisqu'on peut dire ceci dans tel contexte, pourquoi ne peut-on pas dire cela ? » L'idéal serait bien entendu d'avoir sous la main toutes les possibilités d'emploi d'un mot, mais le « faiseur » de dictionnaire qui accomplira ce travail n'est pas encore né.



« Si tous les hommes comprenaient mieux les dangers que comporte l'emploi de certains mots, les dictionnaires, aux devantures des librairies, seraient enveloppés d'une bande rouge : « EXPLOSIFS. À MANIER AVEC SOIN ».

(André MAUROIS)

Cf. Paul Robert, « Grandeur et servitude du lexicographe », *Journal des traducteurs*, IV. 3, juil.-sept. 1959, pp. 115-121.